

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'ÉCOUVES
L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE VINGT SIX JUIN

L'an deux mille dix-huit, le 26 Juin à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire à la salle du conseil de Radon après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

Etaient présents : Philippe ACCIARI, Fabienne BLEICHER, Claude BROULT, Didier CHEVALIER Josselyne DAGOREAU, Yannick DUDOUIT, Danielle ERNOU Alain GAUDRÉ, Pierre GUÉRIN, Céline LE LIEVRE, Maryse LEGUAY, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Karine NUGUES Isabelle POTTIER, Gérard RABINEL, Michel SENAULT, Catherine TERHEC, Michèle TROLIO, Régis VÉCRIN.

Absents excusés : Baudouin DE LA MOTTE SAINT PIERRE
Arnaud GAUDRÉ, pouvoir à Yannick DUDOUIT

Secrétaire de séance : Pierre GUÉRIN

Conseillers en exercice : 22

Conseillers présents : 20

Votants : 21

Date de la convocation : 15 Juin 2018

51-2018 : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE 2018/2019

Conformément à la convention de gestion passée avec la Communauté Urbaine d'Alençon, Monsieur Alain MEYER présente les nouveaux tarifs de la Cantine qui seront appliqués à compter de Septembre 2018.

Il rappelle que ces tarifs seront lissés sur 4 ans afin d'atteindre ceux de la CUA à la rentrée de Septembre 2019.

Les prix des repas seront fixés comme suit :

<u>QF 2018/2018 ou Convives spécifiques</u>	<u>Prix du repas</u>
> à 867	3.93 €
De 579 à 867	3.39 €
De 333 à 578	2.71 €
De 230 à 332	2.04 €
- de 229	1.54 €
<u>Hors CUA</u>	
Déjà scolarisé en 2017-2018	5.35 €
1 ^{ère} scolarisation rentrée 2018-2019	5.87 €
Adultes	5.92 €
Enfants allergiques	0.90 €
Personnel communal	3.39 €

Les tarifs seront actualisés sur le règlement du service qui est distribué aux familles à chaque rentrée scolaire.

Pour copie conforme
Le Maire
Alain MEYER



Accusé de réception en préfecture
061-200053700-20180626-51-2018-DE
Date de télétransmission : 17/07/2018
Date de réception préfecture : 17/07/2018